L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général et de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 11 OCTOBRE 1836.

POUR PRESIDENT
M. VAN BUREN.

POUR VICE-PRESIDENT :
RD. M. JOHNSON.

"Je préfère que non-seulement vous, mais la population entière des Etats-Unis comprenne bien à présent, que, si le désir de ceux qui veulent m'élever à la suprême magistrature était satisfait, je devrais, dans l'exercice des fonctions de Président, me montrer toujours l'inflexible et constant adversaire de toutes les mesures du Congrès qui tendraient à abolir l'esclavage dans le district de Columbia, soustraitement aux vœux des Etats dans lesquels l'esclavage existe, et je prendrais la résolution que rien ne pourra ébranler de m'opposer à la moindre interférence à ce sujet.—*Martin Van Buren.*"

ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DES E.-U.

1er. DISTRICT	R. FLAUCHÉ.
2me. DISTRICT	A. W. SCOTT.
3me. DISTRICT	T. SANDEY.
4me. DISTRICT	A. MOUTON
5me. DISTRICT	P. E. BOSSIER.

Nous sommes autorisés à annoncer par un grand nombre de votans que Mr. FRANÇOIS CORBEJEOLLES est candidat pour représenter au conseil le 4me. District de la première Municipalité, en remplacement de Mr. A. Perez démissionnaire.

Une indisposition momentanée gêne dans le rédacteur de cette feuille dans l'impossibilité d'apporter tous ses soins au travail de ce jour, nous réclamons l'indulgence de nos lecteurs, pour les lacunes qui régnent dans nos colonnes défectueuses.

Nous sommes redevables à notre correspondant du Hâvre, d'une liasse de journaux de cette ville jusqu'au 17 août inclusivement, qu'il nous a fait parvenir par la voie d'Angleterre. Ne entre ces nouvelles politiques que nous publions aujourd'hui, nos lecteurs trouveront sous le titre de *Commercial* les dernières ventes de coton du 29 et 17 du Hâvre, et du 14 de Bordeaux. Sous le titre *Marine* se trouvent les navires qui étaient en chargement pour notre port.

Nous publions aujourd'hui un rapport très intéressant de l'Alderman Charles Lafitte président de la commission de pavage, sur un système économique à suivre dans cette branche si dispendieuse des travaux de la première municipalité. Ce document parle trop de lui même pour que nous cherchions à en faire ici l'éloge. Il a été lu à la séance de vendredi dernier et mis à l'ordre du jour pour vendredi prochain où nous espérons le voir adopter à l'unanimité par le Conseil.

La goëlette de guerre Grampus, lieutenant commandant James McFarlane, est arrivée hier dans notre port, en trois jours de Pensacola. Ce bâtiment transporte sur son bord les officiers et l'équipage de la goëlette armée de Texas, Terrible, que le commandant du Grampus a été chargé de remettre à la garde du maréchal des Etats-Unis.

Pour la liste des officiers du Grampus, voir la partie anglaise.

Mr. l'Editeur,

Cette nouvelle petite rue percée vis-à-vis la superbe Bourse que l'on bâtit actuellement, est sans nom. Plusieurs personnes ayant déjà pris des offices dans la susdite rue, seraient bien aises qu'elle eut un nom afin de pouvoir faire connaître leur demeure aux personnes avec qui elles pourraient avoir affaire. Vouderez vous Mr. par vos estimables colonnes, appeler l'attention des autorités à cet effet.

PARIS, 17 août.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Avant son départ pour Alger, M. le général Bugeaud a adressé l'ordre du jour suivant aux troupes de la division :

Ordre du jour du 2 juillet.

La division est prévenue qu'ayant rempli jusqu'au bout la mission qui m'avait été donnée, je me rends à Alger pour y attendre de nouveaux ordres du gouvernement.

"Je laisse le commandement à M. le général Létang. Avant de me séparer de mes braves camarades de la division expéditionnaire d'Oran, je veux témoigner ma satisfaction pour le zèle et le constante énergie qu'ont montrée la presque totalité des militaires qui la composent. Elle persévèrera, j'en suis sûr, dans cette conduite, qui la rendra digne de figurer dans notre histoire militaire, à côté des plus valeureuses légions de la révolution et de l'empire.

"Je m'honorerai toute ma vie de la confiance qu'elle a bien voulu me montrer. C'est assurément la cause de nos légers succès.

"Je ne lui recommande pas d'accorder le même confiance à mon successeur. Il est connu déjà d'un grand nombre et il saura bientôt se faire connaître aux autres, de manière à mériter tous les sentimens qui assurent la victoire.

"Le maréchal-de-camp commandant la division expéditionnaire.

Signé BUGEAUD.

Voici l'ordre du jour que M. le général Létang a adressé à la division, en prenant le commandement des troupes expéditionnaires. Il est remarquable par son énergie

Ordre du jour du 21 juillet 1836.

"Soldats de la division d'Oran,

"Malgré vos succès, ne croyez pas encore à la soumission des Arabes. Préparez-vous à combattre. Les ordres du maréchal gouverneur général sont que vous dominiez ici.

"Pas de bagages inutiles. Du pain, du fer, votre valeur et votre persévérance, nous vaincront toujours l'ennemi.

"Le général Bugeaud en rendant à Alger, pour y attendre les ordres du gouvernement, l'accepte avec joie le commandement du corps expéditionnaire.

"Signé, général LE LANG."

L'infanterie du corps expéditionnaire a beaucoup plus souffert qu'on ne l'avait dit d'abord; par suite des fatigues et des privations; un assez grand nombre de soldats n'ont pas eu le soin de garder leurs vivres de réserve, plusieurs sont morts pour avoir trop bu dans les endroits où l'on traversait de l'eau. La cavalerie a très peu souffert; les chevaux commençaient cependant à se ressentir des chaleurs.

Il a été volé, à diverses reprises, 70 chevaux au train, 3 au 2e. chasseurs, 6 aux spahis. Le général Bugeaud, qui a en déployer beaucoup de sang-froid et de courage, n'était pas assez prudent dans la formation des bivouacs; il a trop disséminé les chevaux de prise et conséquemment gardés en quelques endroits. A Tlemsen, par exemple, la cavalerie était trop éloignée de l'infanterie; la cavalerie se trouvait dénuée de service.

Le 23 et le 24, des Marabouts de la tribu de Bentyamer étaient à Oran, on en conclut qu'ils venaient traiter de leur soumission; il paraît qu'ils n'ont fait qu'en parler : cela suffit avec nous; ils le savent fort bien.

Les troupes ont encore besoin de repos. Il y a beaucoup de malades; c'est ce qui a fait dire au général Bugeaud qu'il engagerait le ministre, avant d'envoyer des régiments en Afrique, de les assujétir à une inspection générale très rigoureuse, afin de n'admettre dans les bataillons de guerre qu'des hommes à forte complexion.

Le 28, les troupes sont arrivées à six heures du matin, et sont reparties à six heures, après avoir échangé quelques coups de fusil avec 3,000 ramassés de 7 à 800 cavaliers qui ont pillé le Tlélat. Le commandant Abouab était sous les ordres des auxiliaires.

Le 29, il est venu peu d'Arabes au marché, la grande razzia en est sans doute la cause.

A Mostaganem, quelques arabes, qui rôdaient dans les environs, ont enlevé cinq chevaux et tué un turc. Bey Ibrahim est à Oran; depuis le 24, le lieutenant colonel Duhemel est parti le 25 pour prendre le commandement supérieur de Mostaganem.

Le bateau à vapeur le Fulton, arrivé d'Alger le 30, a amené 200 miliaires parmi lesquels était le dépôt du 2me régiment de chasseurs d'Afrique. Ce bâtiment doit transporter à Mostaganem, 3 compagnies du 67e. qui vont relever celles du 63me.

Le général Létang a commencé l'inspection générale des troupes.

La Durance a ramené de Bougrous 110 miliaires. Il reste encore dans cette île et au camp de Tafna, 1400 hommes. Les travaux du camp se continuent avec activité; on exploite de la pierre à une demi-lieue.

—On écrit d'Alger, le 8 août:

Parmi les passagers qu'a apportés le Castor se trouvaient 27 Wurtembergeois qui viennent augmenter le nombre de nos colons; quelques uns appartiennent à diverses corporations de métiers, le plupart sont des agriculteurs.

Presque tous les Bateaux nous apportent des encouragés de ces nouveaux colons, gens robustes, vigoureux, et à l'abri des épreuves du climat; ils sont toujours conduits par un agent de la colonisation généralement établi à Paris, qui va les prendre à Strasbourg et veille à ce qu'ils soient bien traités jusqu'à leur arrivée ici, à l'autorité sur eux et doit rendre compte de leur conduite; il est chargé de leurs frais de route qui sont payés en partie par le gouvernement, et de plus à leur arrivée, il leur est compté à chacun une somme de 60 francs pour subvenir aux frais du premier établissement.

En arrivant à Strasbourg, la plupart de ces émigrans se convient de leurs intérêts, sont gens de satisfaction, et en ornent les vaisseaux qui leur transportent. Ils arrivent ici avec des sentiments de bonheur et de contentement.

On parle à Hagueau le nombre des Wurtembergeois qui doivent venir faire prospérer notre colonie; ils seront dirigés successivement par escoudes de 30 à 50 personnes.

—On assure que M. Thiers a conçu le projet d'appeler M. Molé au conseil dans le représentant de la non intervention, et pour qu'il le fin à ce trait de la quadruple alliance et recommandé pour le scénicat des Tuileries.

Les ministres de Grèce et de Bavière sont partis en mais des affaires étrangères, où les attendait le président du Conseil. On assure que l'état de la Grèce d'après les dernières nouvelles, ne peut plus encourager des bailleurs financières des cabinets, relativement à l'emprunt. Les offres de l'Angleterre ne tendent qu'à ruiner de plus en plus la Grèce, et à faire passer sous les garanties nationales dans les mains de quelques maisons de Londres associées de M. Lyons.... Dans cette situation, ces deux ministres ont invoqué le bon sens du traité consentit de la Grèce, et de l'avis du 7 mai qui a scellé la royauté d'Otho. M. Thiers, déjà très familiarisé avec les protocoles, a admis ces prétentions à la note des ministres de Bavière et de Grèce, et a envoyé les fonds diplomatiques à Athènes. On assure toutefois qu'une division navale va aller forcer le détroit de Dardanelles, et sans doute attendre l'amiral Rumain qu'elle amènera.

On écrit de Toulon, 11 août:

Hier, le vent vint le Suffren et la gabarre l'Indienne avaient quitté la rade de Toulon et se trouvaient déjà en pleine mer, lorsque des ordres transmis par le télégraphe prescrivirent à l'amiral, préfet maritime, de rappeler les deux bâtimens au port pour recevoir de nouvelles instructions. La frégate la Dryade fit au Suffren des signaux que ce vaisseau ne comprenait pas. Il mit cependant en panne; alors on fit jouer le canon, le Suffren vira de bord et retourna à son mouillage.

Le commandant, M. Baudin, vint à terre pour prendre les ordres du préfet, mais à peine était il sur le quai, qu'il rencontra l'adjudant de l'amiral, et en reçut des paroles cachetées. "Voilà vos instructions, lui dit il, je suis chargé de vous dire que vous n'avez pas de temps à perdre pour appareiller de nouveau."

M. Baudin retourna à son bord, fit virer au cabestan et sortit du goulet avec la gabarre l'Indienne et ce matin, à huit heures, les frégates l'Herminie et la Dryade commandées Bazoche et Demoges, capitaines de vaisseau entraient Toulon, accompagnés du brick le Sylphe, commandé par M. Ducamp de Rosamel, lieutenant de vaisseau. Ce dernier bâtiment et la frégate l'Herminie sont partis de la quarantaine.

Il est à peu près certain que ces cinq bâtimens se rendent sur les côtes d'Espagne, où l'on annonce que des événemens d'une haute importance se passent ou se préparent.

Nous n'avons plus de bâtimens sur rade dans ce moment, à tel point que le stationnaire est devenu le commandant de la rade, et comme ce bâtiment est dépourvu de toute artillerie, on lui a envoyé un pierrier pour tirer le canon de la diane et du soir.

Nous n'avons aujourd'hui dans le port, que la corvette le Bergère, le brick l'Argus, la goëlette l'Etoile, et le chasse-marée Boberach; mais ces bâtimens ne pourront prendre la mer qu'à la fin du mois. Quant au vaisseau le Trident, ses réparations seront longues. Le vaisseau le Nestor, pourra seul, en activant beaucoup son armement et ses réparations, être prêt à se rendre en rade dans un mois.

On nous mande de Port-Vendres qu'on y attend le maréchal Clausel avec impatience, et qu'on espère qu'il sera en mesure de s'embarquer pour le 20 de ce mois. "Cependant, nous écrit-on, le bruit court qu'il n'est pas dans l'intention de passer en Afrique avant la première semaine de septembre, les préparatifs de l'expédition de Constantine ne devant pas être terminés avant cette époque. Cette expédition est l'objet des entretiens de tous les militaires. Ils croyent que l'armée d'Afrique sera portée à un effectif de 40,000 hommes. Le projet serait de frapper simultanément sur un grand coup sur tous les points, pour intimider à la fois toutes les tribus arabes qui ne nous sont pas soumises.

Dans ce but, la division d'Oran retournerait à Mascara et combinerait ses mouvemens avec les trois pas du camp de Tafna et de Tlemcen. La division aurait au moins 7000 hommes, et elle laisserait une garnison de 500 hommes à Mascara. La division d'Alger se partagerait entre Medna, Medeah, Coleah et Belida; elle y laisserait des garnisons. Enfin le maréchal, à la tête de 8 ou 10,000 hommes, se porterait de Bone à Constantine, qu'il ferait garder par des troupes françaises et des spahis, et avec lesquelles on se mettrait en communication au moyen de deux autres camps, qui, avec le camp Clausel, formeraient entre Constantine et Bone trois grandes étapes où les expéditions trouveraient des ranforts et des secours de toute espèce."

Tels sont du moins les principaux projets que les militaires prêtent au maréchal Clausel; et dont l'exécution doit être entreprise et consommée en six semaines, du 15 septembre au 1er. novembre, époque où les pluies commencent en Afrique.

(Journal du Havre.)

Une lettre datée de Tor annonce que M. P. E. Botta, fils du célèbre littérateur de ce nom, et naturaliste voyageur du Muséum de Paris, qui doit explorer une partie de l'Egypte et de l'Arabie, ne tardera pas à faire parvenir en France la collection qu'il a déjà rassemblée. M. Botta se dirige en ce moment vers Djidda et Macalla, où il doit s'embarquer pour gagner l'Yémen. Des renseignemens qu'il a pu se procurer sur ces contrées si riches pour le naturaliste, lui font espérer qu'il pourra s'avancer assez dans l'intérieur pour faire d'amples moissons.

L'éclairage par le gaz gêne bientôt établi dans toutes les grandes villes. On s'occupe en ce moment de faire jouir Nantes de l'éclairage par le gaz portatif non comprimé. A Rouen, à Reims, à Sedan, à Saint Quentin au Havre et dans d'autres villes, il est déjà en pleine activité

On écrit de Boulogne, 9 août:

"Il vient de se passer ici un événement fort étrange, qui a produit une grande sensation parmi les Anglais qui habitent notre ville, et qui soulèvera d'intéressans débats judiciaires.

"Le bateau à vapeur l'Emeraude, qui, toutes les semaines, nous amène bon nombre d'insulaires, a débarqué dernièrement deux jeunes mariés appartenant à la classe moyenne, bien que la dame par sa jeunesse et sa beauté, et surtout par l'élégance de sa toilette, semblât annoncer une personne de distinction. Ce jeune couple qui s'était marié le matin à l'église Saint Pancrace, est descendu le soir à l'Hôtel, à une heure avancée. La jeune mariée, très fatiguée, se coucha aussitôt, tandis que le marié, cédant à l'invitation de quelques amis qu'il avait rencontrés à bord, se mit à boire du champagne et finit par s'endormir profondément sur une chaise. Pendant ce temps, un homme qui avait l'air d'un ecclésiastique, et qui le premier, s'était empressé de proposer le champagne, s'échappa furtivement et, favorisé par l'obscurité et les circonstances, se dirigea vers la chambre de la mariée..... Cette ruse ne fut découverte que quelques heures après la sortie de séducteur de la chambre nuptiale, par une singulière circonstance. Une bague trouvée par le mari se trouvait le maître sur les traces du coupable, qui, du reste, déclare ne pouvoir être attaqué en criminel conversation, la mariée n'ayant opposé aucune résistance. Cependant l'infortuné mari se propose de poursuivre cette affaire avec vigueur, et a déjà consulté à ce sujet les plus célèbres avocats de Londres."

Messieurs les président et membres du Conseil de la Ière. municipalité de la Nouvelle-Orléans.

MESSIEURS,—Le comité de pavage après avoir donné une mûre attention à un objet aussi important que celui qui lui est confié, a l'honneur de vous soumettre quelques réflexions qui s'y rattachent ainsi que quelques autres d'un intérêt général, mais auxquelles il ne saurait trop vous recommander de donner votre attention immédiate.

Tous les membres de ce conseil sont bien pénétrés de la nécessité de ne pas hâter la première municipalité *en la rendre propre*, marcher à la remorque des parties supérieure et inférieure; mais au contraire de la faire marcher de l'avant et tracer aux autres sections, la route que doit suivre la Nouvelle-Orléans pour atteindre au plutôt cet état de prospérité et de grandeur qui lui est réservé par sa position unique dans le monde.

Nos efforts, messieurs, puisque nous en avons les moyens en mains, doivent tendre à donner d'abord au commerce toutes le facilités qu'il réclame, et nous ne saurions trop nous hâter de les lui assurer par l'exécution prompte et bien combinée de tous les travaux publics dont l'utilité nous en démontrée et qui restent encore à exécuter. Mais il est nécessaire que ces travaux soient conduits avec vigueur, que les meilleurs matériaux soient employés dans leur confection et qu'une économie bien entendue y soit aussi apportée; car il est démontré que parmi les contrats passés jusqu'à ce jour, il en est dont on n'a pas retiré les avantages qu'on en attendait, et votre comité peut citer comme exemple ceux que la corporation a fait avec Messrs. Piters et Millard pour la fourniture des pierres à banquettes et rigoles, *cent and gutter stones*. Ces Messieurs dans leur lettre du 23 février dernier, font remarquer que la corporation n'a pas exigée la quantité de 32,000 piastres par la fourniture qu'ils lui ont faite depuis cinq ans, en comparant leurs prix avec ceux que l'on payait auparavant à d'autres contracteurs, et indicient pour exemple :

Que les prix payés actuellement pour les pierres de diverses dimensions, *livrables* à N. York, sont pour celles de	Tandis que la corporation payait antérieurement à 1831, pour les mêmes pierres sur le pont des navires à la *Nouvelle-Orléans*, pour celles de
10 pouces, 8 c.	10 pouces, 17 1/2 c.
12 do 11	12 do 25
16 do 15	16 do 28
18 do 17	18 do 29
20 do 27	18 do 31 1-2
20 do 28	20 do 46
Et en sus les frais d'embarquement, commission, assurances et fret.	20 do 49

Et d'après ces bases nous obtenons le résultat suivant :

La dernière facture de ces Messieurs, en date du 7 juin, comprenant divers lots par cinq navires, se compose de

7139 pds. 20 pces. court. de pierres de 12 p.			
4490 " 7 " do do 20			s'élev. à
2276 " 7 " do do 28			5276 22

y compris leur commission de 5 pour cent, même sur le fret qui figure dans cette somme pour 3794 24 soit 6130 71 de commission pour un débours de quelques jours tout au plus et qui avait pu être évité puisque la corporation recevait elle-même les pierres sur le pont des navires pouvait acquitter aussi bien le fret entre les mains du capit.

Aux prix que la corporation payait les mêmes pierres antérieurement à l'agence de Messieurs Peters & Millard, et d'après leurs propre lettre, la susdite quantité de pierres sur 1 coûtée, savoir :

7139 pds. 20 p. de 12 p. à 21 c.			$1499 24
4490 " 7 " 20 " à 46			2065 40
2276 " 7 " 28 " à 49			1115 54
		Total,	4680 18

Il en résulte une différence au préjudice de la ville de $1596 03

Soit 28 pr. c. et comme les paysans faits à ces Messieurs s'élèvent depuis 1831 jusqu'à ce jour à la somme de 136,049 64, il résulte que la ville aurait d'avoir gagné les prétendus 20,000 piastres, a perdu par ces marchés 16,700 piastres environ, soit une différence de 38,700 piastres, entre le rapport de ces Messieurs et le résultat; et seulement compter les différences de mesurage entre les factures et la livraison. Depuis le 9 décembre jusqu'au 10 juin, ces différences n'ont pas été moindre de 2328 pieds courant, qui au prix moyen d'après le fait ci-dessus relaté s'élèveraient à environ 1080 piastres.

Il est aussi résulté des dépenses considérables par des travaux inutiles faute d'avoir été bien entendus ou mal dirigés exécuter. Nous devons donc nous mettre en garde contre de semblables répétitions; et c'est dans ce but que votre comité, entr'autres mesures, croit devoir vous recommander le choix d'une personne capable de entendue, dans le but de vous faire un rapport sur les divers modes de pavages adoptés dans les différentes villes de l'Union, ainsi que sur les divers ouvrages hydrauliques, constructions de ports et autres ouvrages d'utilité publique, dont l'application pourrait être convenable à notre municipalité.

Dans une séance précédente, une mesure que réclamait impérieusement notre qualité de mandataires de la Nile-Orléans avait été unanimement adoptée par le conseil; mais notre premier magistrat tout en partageant vos vues avait cru devoir vous recommander de la reconsidérer afin de faire participer les deux autres municipalités aux faits auxquels elle aurait entraîné. Votre comité ose se flatter que les membres du conseil auxquels cette recommandation a été réitérée approuvera une partie des résolutions qui accompagnent ce rapport, comme devant remplir le but qu'on s'était proposé.

C. LAFFITE.
M. CRUZAT.

1°. Résolu que l'ingénieur civil soit désigné à l'effet de mettre à exécution les dispositions suivantes et que dans ce but il lui soit accordé un congé de 4 mois.

Il devra dans le plus bref délai se rendre dans les Etats de l'Ouest et y visiter les carrières de pierres et granits, les fonderies et autres établissement produisant des matériaux dont l'emploi pourra être utile à la Nouvelle-Orléans. Il prendra des notes des qualités et prix des dits matériaux et des frais qu'il en coûterait pour les livrer à la Nouvelle-Orléans.

Il continuera ses observations dans les Etats de la Virginie, Maryland, Pensylvanie, New-York, Connecticut et Massachusetts, et examinera les divers modes de pavage adoptés dans les différentes villes qu'il visitera et plus particulièrement dans celles où le sol a quelque analogie avec celui de la Nile-Orléans.

Il examinera et prendra des devis des divers travaux d'utilité publique qui, dans son opinion pourraient être mis en pratique à la Nouvelle Orléans, et devra accompagner ces notes des observations, modifications et améliorations que son expérience lui suggérera.

Il devra se procurer toutes les informations possibles sur les machines hydrauliques, les machines à desséchement et les divers moyens employés pour dessécher les marais, égouter les canaux et devra de temps à autre transmettre à ce conseil les notes et informations qu'il se sera procurées.

Il se rendra à Washington pour s'entendre et plus tard correspondre avec les officiers du Gouvernement Général qui prennent intérêt et apporteront de leur influence les améliorations que nécessite la navigation de notre fleuve et particulièrement les travaux aux bouches et barres pour assurer en tout temps le libre passage des navires de toute dimension; et finalement il fera tout ce qui dépendra de lui pour encourager une entreprise d'un intérêt aussi vital, non seulement pour la Nile-Orléans, mais pour tous les Etats tributaires du Mississipi.

2°. Résolu que l'ingénieur-civil est demeure autorisé à contracter dans tel lieu qu'il jugera convenable pour la livraison la plus prompte à la Nouvelle-Orléans des matériaux suivants :

5000 yards carrés de pierre plate dûre propre au pavage, et devant avoir 6 pouces d'épaisseur, un pied de largeur et de 15 à 20 pouces de longueur.

10000 pieds courants de pierres à banquettes dites *curb stones*, de 13 pouces de largeur

5000 dito	de 27 pouces de largeur.
5000 dito	de 36 pouces de largeur.
20000 dito	de pierres à rigoles dites *gutter stones*, de 12 pouces de largeur.

Les *curb stones* devront être taillées sur les deux tiers de la face du côté du ruisseau, aux deux extrémités de la longueur et sur le dessus qui doit être au niveau du carrelage de la banquette.

Il est de plus autorisé à contracter pour une grille en fer dont il fournira le dessin, et base en granit, destinés à entourer la place du Cirque. Plus, une fontaine en marbre ou granit, dont il soumettra un dessin au comité des améliorations et au maire, pour leur approbation.

Tous ces objets seront payés comptant à la livraison à la Nouvelle Orléans en bons du maire sur le trésor de la première municipalité.

3 Résolu que les comités de pavage et des améliorations, chacun en ce qui les concerne, fixeront, d'accord avec le maire, le maximum des prix qu'ils jugeront à propos de payer pour journée d'ingénieur civil, et que le dit ingénieur civil devra informer le maire avant le 1er. janvier prochain de la probabilité ou non qu'il aura de donner suite à des contrats pour la livraison des pierres dont il est parlé dans la résolution précédente.

4. Résolu que la somme de ——, soit allouée à l'ingénieur civil pour défrayer ses dépenses dans l'exécution des devoirs qui lui sont confiés par les bons et loyaux résultats ci-dessus, et qu'il soit autorisé à fournir ses mandats sur le trésor jusqu'à la concurrence de la dite somme.

5. Résolu que pendant l'absence de l'ingénieur civil, le voyer est requis de donner son attention et ses besoins de requérir celle du député voyer aux travaux qu'il est du devoir dudit ingénieur civil de faire exécuter.

6. Résolu que le maire est et demeure autorisé à contracter pour le pavage des différentes rues du carré de la ville, d'après le mode suivi jusqu'à ce jour, sauf la rue Dauphine qui devra être pavée en pierres plates de la dimension de celles décrites dans la 2de. résolution ci-dessus et sauf aussi les améliorations que pourront recommander l'ingénieur civil ou le voyer pour les traverses des rues afin de faciliter le libre passage des eaux pluviales sans permettre qu'elles s'étendent.

7. Résolu que le maire et le comité de pavage soient et demeurent autorisés à prendre telles mesures qu'ils jugeront convenables pour se procurer la quantité de matériaux nécessaires pour compléter le pavage et la confection des banquettes et rigoles déjà entamées par le Conseil.

LE TEMPS.

☞ Nous avons été privé d'annoncer que vû la nécessité de mettre en ordre cet établissement, l'éditeur se trouve forcé de suspendre d'un jour en deux la publication de ce journal. 11 oct.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

LUNDI, 10 OCTOBRE.

Brick Nelson Clark, Crowell, Boston, J. A. Barrelli & co
Brig Tom Cringle, Backer, Boston, L. H. Gale
Goëlette Select, Cook, Tampa Bay, Hoskins & Wilcocks
Bateau à vapeur Velocipède, Stanley, Louisville, J. H. Graham

Arrivés.

LUNDI, 10 OCTOBRE.

Bateau à vapeur South Alabama, Aldrich, Mobile dite Ellen Douglas, Beeson, Natchez

MEMORANDA.

En charge au Hâvre, le 17 août, pour ce port, navire New-Orléans, Agry, partant sous peu; navire Cordjanes, Sampson, le 20 août; navire Olympia, Gray, le 31 de même mois; le Marengo, Larkin, le 15 sept: le Salem, Destebecho, le 30

Société Hibernoise.

A UNE élection qui a eu lieu le 9 courant, dans la société de la dite société, les officiers suivants furent nommés:

Mr. A. M. PLOTS, Président.
" J. DUFAIN, Vice-Président.
" A. J. MARKS, Secrétaire.
" F. HART, Trésorier.
S. Hynes,
A. Levy, } Syndics.
B. Voorsanger,

Pour copie conforme,
11 oct—3 A. J. MARKS, Secrétaire.

AVIS—Les consignataires de 18 balles de sacs de plire, reçus par le navire Chatham, venant de Boston, et adressés selon le connaissement à Perry, Kellogg & Co., sont priés de s'adresser au comptoir de BAILEY & ABBOTT,
11 oct 14, rue Bienville.

SON—1700 boisseaux en débarquement du bateau à vapeur George Collier, à vendre
11 oct R. GRONING & Co.

A VENDRE—Un excellent Cheval de cabriolet, s'adresser à la Banque de la Louisiane.
11 oct—3

MAIS—5000 boisseaux d'excellent Maïs, à vendre à bon marché pour clôre une consignation. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS,
11 oct 28, Camp st.

VIN de Champagne de bière qualité, à vendre par J. LEBLANC & Co,
11 oct rue Royale, No 103.

LITONS, Rubellilocs, galons noirs, rubans satiné, à vendre par en caisse par J. LE BLANC & Co,
11 oct rue Royale, No. 103.

M. S. Cucullu, Lapeyre & Co., offrent à vendre :

1000 caes Café vert de la Havane;
200 balles Tabac en feuilles, (Vuelta Abajo),
300 milliers Cigarres de 1ère qualité;
Amandes en balles et en caisses. 11 oct

CHARBON—Un petit lot de Charbon de bois de 1ère. qualité; reçu ce jour, et à vendre en lots au gré des acheteurs, par W. E. & R. MURPHY,
11 oct No. 126, Vieux Bassin.

Aux Entrepreneurs de Chemins de fer.

DES propositions seront reçues jusqu'au 8 de Décembre prochain, pour le nivellement et la maçonnerie des premiers 10 milles du Chemin de Fer de Gainesville et Narkeota. Un profil de la route ainsi que les plans et devis de l'ouvrage seront exhibés à Gainesville pendant les dix jours qui précéderont l'époque fixée, et toute espèce d'information sera donnée en s'adressant au soussigné ou à l'aide ingénieur. Dans tous les cas des recommandations seront exigées de belles personnes qui ne seront pas connues de la compagnie et de l'ingénieur.

Pour l'information des personnes qui résident à une distance éloignée, on fait observer que le chemin commencera à la ville de Gainesville, sur la rivière du Tombigbee et s'étendra 22 milles au Sud-Ouest jusqu'à Narkeota, dans l'Etat du Mississipi. La rivière du Tombigbee est navigable pour les bateaux à vapeur durant une grande partie de l'année et possède des communications directes avec la Nouvelle-Orléans; toute facilité sera donc offerte aux ouvriers de se procurer les objets dont ils auront besoin et de se transporter sur les lieux par le moyen des dites communications. Le pays sur lequel passera le chemin étant parfaitement salubre et la douceur du climat permettant de travailler dans la saison de l'hiver, le contrat ne peut donc être qu'avantageux et très désirable pour tous ceux qui ont besoin de s'employer pendant l'hiver. Pour un entrepreneur actif et laborieux, la construction de ce chemin offre une bonne affaire à faire.

Gainesville, Ala. 21 septembre 1836.
11 oct—6,1pa D. H. BINGHAM, C. I.

ON DEMANDE un vendeur dans un magasin de marchandises sèches : *la Créole* ou un *Français* s'entendant à ce genre d'affaires et habitué avec la population créole et française trouvera un emploi lucratif en s'adressant à O. P. Q., au bureau de la Poste.

Il est inutile de se présenter sans fournir de bonnes recommandations, tant sur le caractère que sur les capacités. Les personnes qui feront application devront désigner les personnes qui les recommandent.
8 oct—3

DISSOLUTION—La société qui existait ci-devant en cette ville, sous la raison de J. Littlefield & Co., termine ce jour par limitation. Le nom de la société ne sera employé que pour la liquidation de ses affaires. 4 oct—6

AVIS—Les soussignés ont formé une société sous la raison de T. W. Beamis & Co., et ils continueront le même genre d'affaires que Messrs. Littlefield & Co., rue de la Douane, no. 27.

JAMES LITTLEFIELD,
DARIUS LITTLEFIELD,
THOS. W. BEAMIS.
8 oct—6

TRAITES sur Londres, à vendre par la Banque des Citoyens de la Louisiane.
9 sept J. B. PERRAULT, caissier.

DERNIERES DATES.

Boston	29 sept	Vera Cruz	1 sept
New York	26 sept	Mexico	30 août
Philadelphie	25 sept	Londres	29 août
Baltimore	25 sept	Liverpool	24 août
Washington	27 sept	Paris	16 août
Charleston	1er. oct	Havre	17 août
Havane	17 sept	Bordeaux	14 août

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 10 OCTOBRE.

VENTES DE COTON.

512 balles Mississipi,		à	164
235 do do			164
209 do do		à de 164	171
100 do do			164
94 do do			154
39 do do			16
30 do Louisiane			161
20 do do			164
29 do Lake			16
1451			

Marché du HAVRE—VENTES, 16 août.

	COTONS.	F. C.	EXP. F. C.
49 b.	Louisiane	158	" "
26 "	dito	150	" "
19 "	dito	150	" "
64 "	dito	145	" "
6 "	dito	141	" "
35 "	dito	137 50	" "
68 "	dito	136	" "
28 "	dito	136	" "
20 "	dito	135	" "
50 "	dito	132 50	" "
22 "	dito	130	" "
67 "	dito	130	" "
45 "	dito	127	" "
61 "	dito	125	" "
121 "	dito	122 50	" "
42 "	dito	120	" "
24 "	dito	115	" "
74 "	Mobile	170	" "
27 "	dito	160	" "
84 "	dito	155	" "
200 "	dito	150	" "
20 "	dito	150	" "
70 "	dito	140	" "
100 "	dito	137	" "
16 "	dito	130	" "
114 "	Georgie C. S.	150	" "
101 "	dito	147 50	" "
40 "	dito	140	" "
20 "	dito	135	" "
100 "	Pernamboarg	150	" "
50 "	Payta	140	" "
1833 balles.			

4200 sacs Haïti		"	"
	SUCRES.		
44 bcs. brut	67	"	"
	BOIS.		
22 mill. esmp Martinique	6 20	"	"
15 dito Ste-Marthe	21 50	"	"

Du 17 Août, au matin.

COTONS.

31 b.	Louisiane	146	" "
41 "	dito	145	" "
24 "	dito	145	" "
11 "	dito	142	" "
84 "	dito	131	" "
100 "	dito	117 65	" "
44 "	dito	117	" "
65 "	dito	112 50	" "
50 "	Mobile	160	" "
124 "	dito	145	" "
100 "	Georgie C. S.	130	" "
571 balles.			

Marché de Bordeaux, 14 août.

Sucres bruts de Martinique et Guadeloupe.—Les lettres de la Martinique et 7 juillet, et celles de la Guadeloupe du 3, ont rafferma les cours et ranimé la demande.

Quelques boucins chez nos raffineurs ont procuré le placement de 500 barriques, sur la base de 66 fr. la borne 4e.

Nous avons reçu de la Martinique 330 barriques, 5 quarts et 407 ancs, et de la Guadeloupe 960 barriques et 22 quarts. Ces renforts, ajoutés à ce que nous avons déjà sur place, portent nos existances à 3650 barriques.

Une cargaison du Tigrum est composée de 109 boucauts Cayenne, dont il reste fort peu de chose à vendre.

On a écoulé 2120 ancs Bourbon pour la chandière.

Les sucres en pain s'obtiennent toujours aux derniers cours; soit : 89 à 90 c. pour la bonne, et 90 à 92 c. 1 pour la belle. On a expédié 600 quintaux aux Indes.

Cafés.—Les demandes sont toujours fort restreintes et les cours continuent à être faiblement tenus.

Il ne s'est placé cette semaine que :

44 balles Bourbon, de 1 fr 20 à 1 fr 27, acq.

Dans les sortes étrangères on entrepôt, on a écoulé :

348 sacs Haïti, bon ordinaire, avec couleur, de 66 à 66 1-2.

150 sacs La Guyare, 89½.

50 boucauts San-Yago, 1 fr.

Les prix obtenus, comme on le voit par le détail des ventes, offrent encore une hausse sur les cours de la semaine dernière.

Nous avons reçu seulement 15 quarts Martinique par les *Deux Amis*.

Indigo.—Les derniers avis de Londres, du 6 août, annoncent une nouvelle reprise, et confirment une avance de 3 deniers sur les Bengale; et de 3 à 4 sur les Madras.

Sur notre place, il y a plus de demande pour le Bengale, et les cours sont très fermes.

Pour l'information des personnes qui résident à une distance éloignée, on fait observer que le chemin commencera à la ville de Gainesville, sur la rivière du Tombigbee et s'étendra 22 milles au Sud-Ouest jusqu'à Narkeota, dans